

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 24 février 2021 en vue de l'ouverture de deux crédits bruts pour un montant total de 4 769 900 francs destinés à l'aménagement de la rue des Rois et à la rénovation du réseau d'assainissement associé, dont à déduire 947 900 francs de recettes, soit un montant total net de 3 822 000 francs, qui se décomposent ainsi:

- Délibération I: 3 902 500 francs brut destinés aux aménagements des espaces publics de la rue des Rois, dont à déduire une recette du fonds d'agglomération de 753 900 francs, soit un montant net de 3 148 600 francs;**
- Délibération II: 867 400 francs brut destinés aux travaux de rénovation du réseau public d'assainissement de la rue des Rois, dont à déduire une recette (remboursement de la TVA et des propriétaires des biens-fonds) de 194 000 francs, soit un montant net de 673 400 francs.**

Rapport de M^{me} Delphine Wuest.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de sa séance du 29 mars 2021. La commission s'est réunie le 20 avril et le 15 juin 2021, sous les présidences de M. Pierre de Boccard et de M^{me} Anne Carron. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I
(aménagement des espaces publics)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 3 902 500 francs destiné aux aménagements des espaces publics de la rue des

Rois dont à déduire une recette de 753 900 francs (subvention de la Confédération pour la mesure 30-2 de l'aménagement piétonnier d'accès à la ligne TCOB à la Jonction), soit un montant net de 3 148 600 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 902 500 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II *(travaux d'assainissement)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 867 400 francs destiné aux travaux de rénovation du réseau public d'assainissement de la rue des Rois, dont à déduire une recette de 194 000 francs (participation propriétaires privés et remboursement TVA), soit un montant net de 673 400 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 867 400 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2062.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Séance du 20 avril 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice, de M. Nicolas Betty, chef de service et de M. Benoit Bouthinon, adjoint de direction

M. Bouthinon précise le périmètre qui s'étend devant le cimetière des Rois. Le projet est cofinancé par le projet d'agglomération. Actuellement, l'espace est exclusivement dédié au stationnement et à la circulation, du minéral à 100% et un éclairage très routier. Par ailleurs, il y a de nombreux commerces dans ce quartier; enfin, le potentiel de végétalisation n'est pas compliqué.

Il est question d'améliorer cet espace tout en le sécurisant pour la mobilité douce. D'autre part, la végétalisation, notamment celle au pied des arbres, permettra de diminuer les îlots de chaleur: les arbres s'articuleront depuis le cimetière des Rois, l'éclairage sera plus adapté et le mobilier urbain plus harmonieux. Le point de collecte sera enterré. La zone piétonne sera de type «béton genevois», et la partie centrale en gravier comme à la place des Augustins. L'espace routier, destiné à la circulation, sera coloré pour s'harmoniser avec la partie gravier. La végétation sera de nature aléatoire avec des arbres de grandeurs différentes: il est prévu de planter 27 nouveaux arbres.

Les mâts d'éclairage, à leds, seront à 6 m de hauteur. L'aménagement d'un bassin-fontaine permettra d'apporter un peu de fraîcheur. Concernant le stationnement, 36 places seront supprimées et compensées dans le parking Dufour et dans celui de la GIM; une place handicapés sera créée ainsi que 14 places vélos. Le collecteur sera modifié avec une récolte des eaux de pluie et une redistribution avec des puits filtrants. La haie du cimetière sera remplacée par des plantations permettant une vision sur le cimetière.

M. Bouthinon signale que l'autorisation de construire est en force. La demande de crédits comporte deux délibérations, la première étant de 3,148 millions et la seconde de 673 400 francs. Il précise que si cet aménagement est inauguré avant 2025, le montant inhérent au projet d'agglomération de la Confédération, qui se monte à 40% du crédit total, sera acquis. Le démarrage du chantier pourrait avoir lieu cet automne avec une fin de travaux en 2023.

Une commissaire demande si le trafic a été compté sur la rue des Rois. Elle se demande si cette rue est particulièrement fréquentée et si une zone 20 devant le cimetière est pertinente.

M. Bouthinon répond que ce périmètre est inclus dans une zone 30. Une mesure de zone 20 a été testée l'année passée, cette mesure étant peu perceptible compte tenu de l'aménagement actuel. Cet axe est structurant et il précise que ce projet a été élaboré avec l'OCT. Il rappelle que la zone 20 donne la priorité aux piétons.

Un commissaire demande si la séparation entre la rue des Rois et le cimetière, soit le mur, sera supprimée.

M. Bouthinon répond qu'il n'y a aujourd'hui pas de mur mais une haie qui sera remplacée par de la végétation et une grille ouvragée.

Le même commissaire remarque que le cimetière restera donc un espace fermé.

M. Bouthinon acquiesce. Suite à la demande de précisions d'une autre commissaire, il répond qu'il s'agira d'une grille en acier forgé peinte avec un portail d'accès.

La commissaire comprend que la végétation du cimetière sera toujours visible.

M. Bouthinon acquiesce en mentionnant que le dégagement sera justement amélioré.

Un commissaire demande si une procédure de consultation a été menée auprès des riverains.

M. Betty acquiesce. Il ajoute que le projet datant de quelques années, un travail complémentaire a été mené afin d'améliorer la végétalisation prévue. Il n'y a pas eu de nouvelle consultation auprès des commerçants mais des rencontres doivent se faire sur les mois à venir.

Une commissaire demande s'il y aura une surélévation entre la route et le trottoir, et s'il y aura des bancs.

M. Bouthinon répond qu'il y aura des bancs, mais que sur le sol il n'y aura qu'une bordure de délimitation.

Une commissaire remarque que les épingles à vélos permettront de limiter le parking sauvage.

M. Bouthinon acquiesce en mentionnant que le gravier permet en outre d'intervenir rapidement et très aisément pour réparer les incivilités.

La commissaire demande s'il n'est pas possible de modifier cet espace pour qu'il soit complètement piéton.

M. Betty répond que le Canton ne sera pas d'accord: cela signifierait un renvoi de trafic sur la rue du Stand.

La même commissaire demande alors si cette option serait envisageable à plus long terme.

M^{me} Perler acquiesce.

La commissaire imagine déposer une recommandation dans ce sens.

Séance du 15 juin 2021

Audition de M. Silvio Albino, animateur de la Maison de quartier de la Jonction, accompagné d'un membre du comité

En préambule, M. Albino déclare que les membres du comité n'ont pas pu venir en raison d'une séance plénière de l'association. Il remercie la commission pour l'invitation et il rappelle que la Maison de quartier collabore régulièrement avec les services de la Ville. Il a commencé à travailler au sein de la Maison de quartier en 2001, à l'époque déjà une affiche datant de 1981 indiquait que bientôt le quartier serait placé en zone 30. Il observe qu'aujourd'hui seules deux rues sont en zone 30.

La mise en service du tram 14 a généré de nombreux soucis avec des reports très importants de circulation sur Sainte-Clotilde, alors même que cette avenue comprend notamment une école et une crèche. Ainsi, si des aménagements permettant de pacifier le quartier sont envisagés, ils sont les bienvenus. Il se souvient avoir visité le quartier avec M. Barthassat et avoir pointé ses points noirs.

Un commissaire demande si le projet plaît aux membres de la Maison de quartier et s'il y a des demandes de modification.

M. Albino répond que l'image de synthèse est plutôt agréable et il remarque que la réalisation semble judicieuse: de l'ombre, des points d'eau et des arbres ont été pensés dans ce projet, ce qui correspond à une attente des habitants.

Une commissaire demande si le report de trafic actuel dont M. Albino a parlé est de type pendulaire.

M. Albino répond que ce sont des gens qui viennent de la Ville et qui vont en direction de Lancy et d'Onex. Ce trafic empruntait au préalable le boulevard Saint-Georges et passe maintenant sur Sainte-Clotilde. Un panneau a été installé pour indiquer à la circulation de passer par l'avenue Sainte-Clotilde pour aller vers Lancy. Il existe une possibilité alternative en passant par Carl-Vogt.

La commissaire demande si le projet de la rue des Rois risque d'entraîner de nouveaux reports.

M. Albino répond que le trafic a déjà largement baissé sur la rue des Rois en raison de la mise en service du tram, il ne pense pas que cet aménagement générera de nouvelles nuisances.

La même commissaire demande si la situation des places de stationnement est satisfaisante.

M. Albino répond que le problème concerne toute la ville. Cela étant, l'offre de places publiques est suffisante bien que les tarifs ne soient pas très attractifs.

Discussion et vote

La présidente rappelle que ce projet est sujet à certains délais afin de pouvoir profiter des crédits du projet d'agglomération.

Elle propose de le voter, l'ensemble de la commission est d'accord.

Une commissaire verte déclare que son groupe est favorable à l'apaisement des quartiers pour améliorer la qualité de vie des habitants et elle remarque que ce projet remplit complètement cet objectif.

Une autre commissaire verte ajoute qu'une partie des aménagements prévoit de la végétation.

Effectivement, selon la présidente, les pieds des arbres seront végétalisés, tout comme le périmètre le sera de manière optimale.

La présidente passe au vote de la proposition PR-1448, soit la délibération I, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (3 Ve, 4 S, 2 PDC, 1 MCG, 3 PLR et 1 UDC), puis la délibération II, qui est aussi acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui (2 MCG, 1 UDC, 1 Ve, 4 S, 2 PDC, 2 EàG, 1 PLR) et 2 abstentions (PLR).

La présidente passe au vote de la proposition PR-1448 dans son ensemble, qui est adoptée à l'unanimité, soit par 13 oui (1 MCG, 3 Ve, 4 S, 2 PDC et 3 PLR) et 1 abstention (UDC).